



CSE ordinaire du 25 juin 2020

Déclaration des élu-e-s CGT Pôle Emploi Bretagne concernant les points 4 et 5 à l'ordre du jour : « Information sur la prestation Acceler'emploi » et « Information sur les prestations Toutes les clés pour mon emploi durable et Un emploi stable, c'est pour moi »

La direction de Pôle Emploi a présenté aux élu-e-s CSE lors de la séance du 25 juin 2020, trois « nouvelles prestations » à destination des « publics les plus autonomes qui risquent de se réinscrire en nombre au vu du contexte économique actuel et de ses conséquences sur l'augmentation durable du nombre de demandeurs d'emploi. »

Ces prestations réalisées par des Opérateurs Privés de Placement doivent « *permettre de proposer des ateliers de techniques de recherche d'emploi* » pouvant être suivi par les usagers en horaire décalé voire le samedi.

Le recours à la sous traitance à Pôle Emploi n'est pas nouveau, l'objectif de notre établissement étant de pallier à un manque d'effectifs récurrent. De nouvelles, ces prestations n'ont que le nom, seul le packaging change, le contenu restant identique !

Toutes les études menées sur l'accompagnement des salarié-e-s privé-e-s d'emploi par des OPP ont, pour la plupart (pour ne pas dire toutes), fait apparaître des résultats inférieurs à ceux de l'opérateur public qu'est Pôle Emploi en matière de retour à l'emploi et dont le coût était plus élevé.

Le public concerné par ces « nouvelles prestations », identifié comme étant les plus autonomes, connaît l'offre de service Pôle Emploi, l'utilise régulièrement, et alterne période de travail et période de chômage alors que l'accompagnement à destination des publics les plus en difficultés est restreint en terme de nombre de conseiller-ères en charge de ce public : Renforcé, AIJ, IAE et Global.

De même la direction justifie le recours aux OPP par « *le contexte sanitaire actuel et ses conséquences économiques qui laissent présager une hausse durable du nombre de demandeurs d'emploi.* »

Pour la CGT, les difficultés de ces salarié-e-s touché-e-s par la crise économique qui se profile ne vient pas de leur méconnaissance des techniques de recherche d'emploi ni de leur méconnaissance du marché de l'emploi mais bien de la crise elle-même qui va engendrer des fermetures d'entreprises et donc une baisse drastique des offres d'emploi disponibles.

C'est pourquoi, la CGT revendique la ré-internalisation de toutes les prestations d'accompagnement, le développement des accompagnements des « plus éloignés de l'emploi » et un plan massif d'embauche de conseiller-ère-s en CDI pour exercer/assurer ces missions de service public à l'emploi.



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - ☎ 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)